



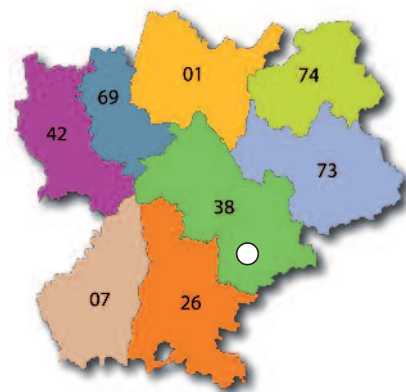
PATRIMOINE NATUREL ET INNOVATION, MOTEURS DU DEVELOPPEMENT DURABLE DANS LE TRIEVES (38)

Le Trièves

Territoire rural de moyenne montagne, au sud du département de l'Isère, le Trièves est enclavé entre les massifs du Vercors, du Dévoluy, et les profondes gorges du Drac. Couvert aux deux tiers de terres agricoles ou de forêts, il est connu pour le caractère préservé de ses paysages alpins. La richesse de son patrimoine et des activités culturelles proposées par le milieu associatif concourent à la qualité de vie de ses habitants.

L'émergence d'initiatives innovantes et respectueuses du terroir positionnent le Trièves dans le paysage économique régional voire national comme territoire pionnier : agriculture « bio », centre d'écologie pratique de Terre Vivante, foire « bio », nombreuses maisons écologiques,...

Cette attractivité, qui a permis d'arrêter l'exode rural des années soixante dix, pourrait aujourd'hui être remise en cause par une série de facteurs : mutations économiques des secteurs agricole, forestier et de la transformation du bois, taux de chômage croissant, forte pression foncière de l'agglomération grenobloise et consommation d'espaces, gestion à court terme des ressources locales.



A l'origine

Après l'approbation du schéma directeur en 2001, plusieurs programmes d'actions sectoriels ont été définis pour maintenir les activités et créer de la richesse dans le Trièves. Des projets structurants sont alors mis en place sans relation a priori, qui concourent pourtant tous à un développement durable du territoire. Le comité d'expansion économique du Trièves travaille avec les acteurs de la filière bois à la création d'un pôle bois : plate-forme de tri et de séchage des bois. L'Association pour la Promotion du Chanvre Industriel (APCI) basée à Mens, travaille à la mise en place d'une filière de chanvre « bio ».

En 2003, le Syndicat d'aménagement du Trièves a souhaité conduire une réflexion globale concertée avec la population et les acteurs locaux – l'Agenda 21 local – pour rendre cohérents ces programmes et constituer le projet de développement durable du Trièves.

Objectifs du projet

1/ Développer les activités économiques et humaines basées sur la production de ressources naturelles et de nouveaux savoir-faire dans le respect de l'environnement : produire des matières premières et de l'énergie, mutualiser les compétences et développer des savoir-faire en matière d'éco-construction (artisans BTP, métiers de l'architecture et de la construction...),...

2/ Affirmer une identité Trièves respectueuse du patrimoine dans un esprit de modernité : développer des produits labellisés, favoriser la rénovation et la construction d'habitats « écologiques » pour le logement de la population, veiller à l'intégration paysagère et environnementale de l'urbanisme, développer les projets « éco-citoyens », ...

Points forts

- **Renforcement de l'économie locale :** pôle bois du Trièves, filière chanvre, éco-construction.
- **Gains écologiques :** maintien de la biodiversité et des paysages, production décentralisée d'énergie renouvelable, optimisation et innovation.
- **Coopérations / implication des acteurs :** partenariat public-privé, mutualisation de compétences, Agenda 21.

Et si c'était à refaire ?

« Alors que les communes sont encore préoccupées par des problèmes d'équipements, de réseaux etc...., on a souhaité trouver, avec l'Agenda 21, une cohérence entre de nombreux projets distincts nourris de la même dynamique territoriale. Ce territoire rural d'une grande superficie nous fait rencontrer de nombreuses difficultés. Pourtant, l'effet inattendu de cet Agenda 21 local est le rassemblement d'initiatives citoyennes dans des projets collectifs. »

Luc PUISSAT, Président du Syndicat d'aménagement du Trièves.



Projet «Agenda 21 local» reconnu par le MEEDDAT en novembre 2003.

Principales étapes

1994 : Installation du Centre d'écologie pratique de Terre Vivante à Mens.

2001 : Approbation du Schéma Directeur.

2001-2002 : Trièves, site pilote pour l'agriculture durable.

2002 : Création de l'Association pour la Promotion du Chanvre Industriel à l'initiative d'agriculteurs et d'élus en vue « d'étudier la réalisation d'un projet de culture, de transformation et de commercialisation des produits issus du chanvre industriel » dans le secteur du Trièves et en Isère.

2003 : Réflexion sur la localisation de la plate-forme de tri des bois et enquête sur les besoins en bois sec.

2003 : Lancement de l'Agenda 21 du Trièves.

2004 : Création de l'association de valorisation du bois du Trièves.

2006 : Charte forestière territoriale.

2006 : Adoption du plan d'actions de l'Agenda 21 : éco-construction, centrale de mobilité et guichet unique en matière de transport, filière bois avec recherche de labellisation, ou encore intégration des critères de développement durable dans la commande publique.

2006 : L'association « Pour bâtir autrement » est lauréate de l'appel à projet « développement durable » de la Région Rhône-Alpes.

2007 : Reconnaissance de l'Agenda 21 local du Trièves par le MEEDDAT et distinction par les rubans du développement durable.

2008 : Inauguration du pôle bois

Acteurs impliqués

- Communes du Trièves
- Communautés de communes
- Syndicat d'aménagement du Trièves
- Comité d'expansion du Trièves
- Association Promotion du Chanvre Industriel
- Association Pour bâtir autrement
- Association Pissenlit

Contact

- Agenda 21 :
SAT / Brigitte LOCATELLI
Place de l'Eglise / 38930 CLELLES
04 76 34 49 12 / b.locatelli.sat@wanadoo.fr

- Pôle Bois :
CET / Dominique BATTAGLIA
Bd. Edouard Armand / 38710 MENS
04 76 34 82 32 / trieves.expansion@wanadoo.fr

- Filière « chanvre » :
APCI / Martine JOUBERT
Rue du Breuil / 38710 MENS
04 76 34 87 03 / cdc-de-mens@wanadoo.fr

Aller plus loin...

- www.alpes-trieves.com
- www.observatoire-territoires-durables.org/

Fiche téléchargeable sur :

www.ddrhonealpesraee.org (moteur de recherche Modification des modes de consommation et de production - Initiatives de territoires)

Quelques réalisations et indicateurs clés

Un renforcement de l'économie locale par des projets structurants :

- Le pôle Bois du Trièves, à Saint-Michel-les-Portes, permet une plus-value d'environ 60 % sur le bois d'œuvre en permettant de produire du bois sec aux normes européennes. Sur la plate-forme, le bois acheminé est trié puis séché ou broyé avant d'alimenter la chaufferie du séchoir lui-même. Le séchage augmente la valeur des bois d'œuvre ou de caisserie et permet d'accéder à de nouveaux marchés. Au delà de l'emploi sur place, le pôle aide au maintien et au développement de l'activité locale des scieries, des charpentiers et des métiers de 1ère et 2ème transformation du bois. Cet équipement, outre la qualification des bois d'œuvre, permet de structurer une filière « bois énergie » dans le Trièves, par le broyage d'une masse suffisante de 3000 t/an de bois.

- Forts de la brillante histoire économique du chanvre en Trièves, les agriculteurs et les élus ont relancé la production. La filière inclut la production, la transformation de la paille (unité de défibrage en centre Isère) et la transformation du chènevis (graine de chanvre) en Trièves. Elle conduira à la commercialisation de plus de 20 produits différents : briques de chanvre, laine de chanvre et chènevotte pour l'isolation, composites, fibres textiles, papier de luxe, huile et farine pour l'alimentaire.

- L'association « Pour bâtir autrement » travaille à la préfiguration d'un centre de formation à l'habitat performant et économe, fédérant des acteurs locaux de la construction - architectes, artisans, auto-construiteurs... - susceptibles d'utiliser des matériaux de construction issus du Trièves et les techniques d'éco-construction. Elle souhaite favoriser implicitement l'évolution des projets d'urbanisme et la modernisation de l'image de l'habitat.

Des gains écologiques :

- 1/5 des bois passant sur la plate-forme de Saint Michel provient du Trièves. La valeur ajoutée du tri et du séchage, associée à des mesures de la charte forestière (remembrement, subvention à l'hectare...), doit compenser le coût de l'exploitation difficile de la forêt triévoise et contribuer au maintien de la biodiversité et à la réduction des risques naturels. La situation du pôle bois permettra en outre d'exploiter un label-marque « Trièves ».

- Exemple pour les collectivités ou débouché pour des bois locaux de moindre qualité, la chaufferie de la plate-forme bois amorce une production décentralisée d'énergie renouvelable : bois énergie. Elle pourrait faciliter l'installation d'autres chaufferies dans le Trièves, voire de réseaux de chaleur.

- L'optimisation des process et l'innovation sur le pôle bois (aération puis chauffage du séchoir par le bois énergie, pré-séchage du bois broyé alimentant la chaufferie ...) entraînent réduction des temps de séchage et gain énergétique. En allant au-delà de la réglementation, la plate-forme bois permet de remplir les conditions d'obtention de la norme CEE sur le bois sec.

- La diversification agricole - débouchés et activités dans les domaines de l'énergie et de la construction (chanvre, entretien forestier, production d'énergie renouvelable...) - et les modes cultureux respectueux de l'environnement maintiennent l'activité et la qualité des paysages.

Coopérations et implication des acteurs :

- Les maîtres d'ouvrage en partenariat public-privé (Saint-Michel-les-Portes, Gaz Electricité de Grenoble, et la société de valorisation de bois du Trièves regroupant les scieurs) se sont adjoints le savoir faire d'un industriel du séchage extérieur au Trièves. Le département est le bassin d'approvisionnement du pôle.

- L'Agenda 21 mis en place par le Syndicat d'aménagement du Trièves a permis de faire se rencontrer les porteurs de projets et la population pour définir une stratégie de développement durable. De nouveaux projets comme Pissenlit, futur réseau associatif, renforcent les initiatives pédagogiques « éco-citoyennes ».

Document réalisé par :

 RHONALPENERGIE
Environnement

10 rue des Archers - 69002 Lyon
Téléphone : 04 78 37 29 14
Courriel : raee@raee.org
Internet : www.raee.org

Avec le soutien de :

 Rhône-Alpes
Région

